

Nexity Property Management pour le compte de SNCF
RESEAU

54, cours du Medoc

33000 BORDEAUX

A l'attention de Mme

Viviane GOMES FERNANDES

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

1 rue de l'Ourcq – Paris 19ème Angle de l'avenue Jean Jaurès

75019 Paris

Affaire N° C-CT75-2022-40-141032

RAPPORT DE VERIFICATION TECHNIQUE ELECTRICITE

Rapport N° : C-CT75-2022-40-141032 rédigé le 15/03/2021

TAMBADOU Youssouf – Responsable de mission

0638583653

yousouf.tambadou@btp-consultants.fr

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PRÉSENTE MISSION ET MODALITES D'INTERVENTION.

2. REGLEMENTATION, METHODOLOGIE ET CONDITON D'INTERVENTION.

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DES INSTALLATIONS.

4. LISTE DES NON-CONFORMITÉS & PRECONISATIONS.

5. MESURES ET ESSAIS.

1. OBJET DE LA PRÉSENTE MISSION ET MODALITES D'INTERVENTION.

A la demande de Mme GOMES FERNANDES dans le cadre du lancement d'un appel à projet, un diagnostic des installations électriques a été réalisé par la société BTP CONSULTANTS.

Le champ d'investigation de ce contrôle, nous a été transmis par le client et porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des 9 voûtes (n°111à119+bâtiment 126) d'une surface d'environ 15 m².

Ce diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation électrique et d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes, en vue d'un classement des locaux en établissement recevant du public.

Cette vérification a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes, qui peuvent être résolus par la mise en œuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié.

Notre intervention ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic.

2. REGLEMENTATION, METHODOLOGIE ET CONDITON D'INTERVENTION :

Le diagnostic est réalisé en fonction des lois, normes, règlements en vigueur.

Le référentiel est le suivant :

- NF C15-100 : Installations électriques à basse tension
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié portant dispositions applicables aux « petits établissements » ou établissements de la 5ème catégorie
- Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques

Lors de notre intervention, nous avons rencontré et été accompagnés par :

Madame Eva PEYNOT

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DES INSTALLATIONS.

Source	Alimentation électrique issue d'un AGCP de branchement à puissance limité triphasé.
Nature du courant	Le domaine de tension de la distribution électrique est de 230/400 Volts – 50Hz.
Puissance	18 kVA
Schéma de liaison à la terre	TT

4. LISTE DES NON-CONFORMITÉS & PRECONISATIONS.

Observations
<p>Absence de schémas et de synoptique de l'installation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser et laisser à disposition un jeu de schémas à jour permettant une exploitation aisée des installations. Compte-tenu du câblage brouillon et de l'absence de schéma, nous ne pouvons-nous prononcer sur la bonne adéquation des dispositifs de protection contre les surintensités. Réaliser et fournir un schéma de principe.
<p>Absence alimentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'alimentation du disjoncteur général de branchement, remettre en état de fonctionnement le disjoncteur de branchement différentiel. ➤ il conviendra idéalement d'installer les disjoncteurs dans un coffret électrique avec un indice de protection adapté aux influences externe, ➤ Remettre en état les canalisations électriques en aval sectionné. (Voir PIC 1) ➤ La présence de l'armoire électrique devra être signalé à l'aide du sigle conventionnel électrique.
<p>Présence de conducteurs nus:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de conducteurs non raccordé, laissant accessible les parties active situé en aval du disjoncteur de branchement. À déposer ou isoler. (Voir PIC 2)
<p>Présence de poussière sur les circuits du disjoncteur de branchement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un dépoussiérage au niveau des installations électriques d'arrivée, ceci afin d'éviter tout risque d'échauffement anormal. (Voir PIC 1)
<p>Absence d'éclairage de sécurité d'évacuation (Voir PIC 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, doivent être équipés d'une installation d'éclairage de sécurité d'évacuation. ➤ Les éclairages de sécurité doivent être conforme aux normes de la série NF C71800 et/ou NF EN60598. ➤ l'éclairage de sécurité devra pouvoir être mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. prévoir l'installation d'une télécommande de bloc de secours.

Fixation et protection défaillantes des luminaires (Voir PIC 4)

- Déposer les luminaires sans vasque vétustes et les remplacer par des luminaires en respectant les prescriptions des constructeurs.
- Les luminaires doivent être fixés à la structure stable
- Les luminaires doivent être conformes aux normes de la série NF EN60598
- Les luminaires devront avoir un IP/IK adapté aux influences externe

Presence d'installations vétuste: (Voir PIC 5)

- Déposer les installations vétustes et inutilisées.

- Absence de continuité à la terre des circuit prise de courant.
- Il conviendra de s'assurer de la présence d'une prise de terre, (Résistance max 100Ω)
- Assurer la protection des circuits prise de courant par un dispositif différentiel 30mA.

- Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises.
- Les câbles ou conducteurs doivent être de la catégorie C2
- Les canalisations doivent être protégées contre les dégradations auxquelles elles sont exposées. De plus, les connexions des conducteurs avec les appareils ne doivent pas être soumises à des efforts de traction et de torsion. **(Voir PIC 5)**

AUTRES PRECONISATIONS RELATIVES A LA VISITE

- Selon les besoins en puissance il conviendra de mettre en place un comptage à puissance limitée en régime de neutre TT
- Mettre en place des luminaires de type « LED »
- Prévoir un arrêt d'urgence général
- Prévoir une nouvelle armoire électrique inaccessible au public
- Nous préconisons l'alimentation des circuits prise de courant et éclairage de chaque voute de façon individuel depuis le tableau général basse tension de l'établissement afin d'améliorer la sélectivité et une continuité de service.

5. MESURES ET ESSAIS.

- Mesure de la résistance de la prise de terre

Emplacement – Désignation	Mesure effectuée	Valeur relevée (Ω)	Conclusion
Constitution et emplacement de la prise de terre inconnue -	Absence de terre	-----	Non satisfaisant

- Mesure de continuité des conducteurs de protection : Mesure non réalisable
- Essais des dispositifs différentiels : Mesure non réalisable
- Isolement général de l'installation ; Mesure non réalisable

PIC 1



PIC 2



PIC 3



PIC 4



PIC 5







Rue de l'Ourcq



Boulevard Jean Jaurès



Légende

- Réseau électrique (BT, HTA...)
- Chauffage Urbain

